Le Centre de crise
La diplomatie de l'urgence

Sommaire

Le Centre de crise p 3
Ses missions p 4
La sécurité des Français à l'étranger p 5
Les Conseils aux voyageurs p 5
Le service en ligne Ariane p 5
Une organisation dédiée p 6
Le Centre de crise en chiffres (2008-2012) p 6
Organigramme p 7
Administration et logistique p 8
Un pôle dédié à la logistique de crise p 8

Le Centre de situation p 9
Veille et alerte p 10
Analyse et planification p 10
Cartographie p 10

Les opérations d'urgence p 11
Coordination interministérielle p 12
Gestion des situations d'urgence p 12
Les cellules de crise p 13
La réponse téléphonique au public p 13
La diversité des opérations p 14
Les missions de soutien en situation de crise p 15
Affaires individuelles p 16
L'expertise médicale p 16

La Mission pour l'action humanitaire p 17
Répondre à l'urgence humanitaire p 18
Faire vivre la diplomatie humanitaire p 19
Renforcer le partenariat avec les ONG p 19
Les instruments financiers p 20
Le Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (Faceco) p 20
Le Fonds de concours (FDC) p 20

Les partenariats extérieurs p 21
Relations avec les collectivités territoriales p 22
Coopération européenne p 22
Relations avec les entreprises p 23

Le Centre de crise

« Le ministre des Affaires étrangères coordonne la gestion des crises extérieures ainsi que la planification civile de celles-ci avec le concours de l'ensemble des ministères et des services de l'État concernés. »

Article L1142-6 du Code de la défense.

Ses missions

Dans un monde rendu plus instable par la multiplication des crises, où de plus en plus de ressortissants français vivent et voyagent à l'étranger, la capacité de l'État à répondre à des situations de crise est un élément clé de la politique extérieure de la France.

Le ministère des Affaires étrangères s'est doté depuis 2008 d'un outil de gestion de crise qui permet de suivre l'évolution des risques et des menaces, et, dans un certain nombre de cas, de déclencher des opérations de secours. Le Centre de crise est compétent pour les crises qui mettent en danger la sécurité des Français à l'étranger comme pour les crises à caractère humanitaire.

Il assure à cet égard quatre grandes missions :

- une veille mondiale 24 heures sur 24 ;
- l'analyse et le suivi des situations d'urgence ;
- la préparation des plans de réponse des autorités françaises ;
- la conduite des opérations sur les théâtres de crise.

Doté de 56 agents, le Centre de crise a pour vocation de mobiliser et de coordonner l'ensemble des moyens du Quai d'Orsay et des autres administrations en cas de crise à l'étranger. Il est directement placé sous l'autorité du ministre des Affaires étrangères.

Le Centre de crise est aussi un pôle de partenariat extrêmement actif pour tous ceux qui, à un titre ou à un autre, font face à des situations de crise hors de France : les ONG, les entreprises, les collectivités territoriales, mais aussi les Français résidents ou de passage à l'étranger, leurs élus, les organismes onusiens et européens, et les centres de crise étrangers.

Sécurité des Français à l'étranger

Les Conseils aux voyageurs

La rubrique Conseils aux voyageurs du site France Diplomatie est le premier outil d'information et de prévention en matière de sécurité des Français à l'étranger. Elle comporte 211 pages, incluant 191 pages géographiques et 20 pages thématiques. La fréquentation des Conseils aux voyageurs augmente régulièrement et atteint en 2013 une moyenne de 550 000 visites par mois, soit près de 7 millions de visiteurs en année pleine.

Depuis juillet 2011, la procédure de mise à jour des Conseils aux voyageurs est certifiée conforme à la norme ISO 9001, qui est une norme de qualité internationale. Les Conseils aux voyageurs sont mis à jour plus de 1 000 fois par an, certains pays pouvant faire l'objet de plusieurs dizaines d'actualisations au cours d'une même année. Ils sont disponibles dans de nombreux formats, y compris sur Twitter depuis le printemps 2012.

Le service en ligne Ariane

Depuis fin 2010, grâce à Ariane, les voyageurs peuvent enregistrer leurs déplacements à l'étranger. Ils reçoivent dès lors des SMS ou des messages vocaux d'alerte et sont pris en compte lors d'opérations de secours organisées par la France à l'étranger. L'inscription au service Ariane, conçu en concertation avec la CNIL, offre toutes les garanties de sécurité et de confidentialité des données personnelles. Elle ne se substitue pas à l'inscription au registre des Français établis hors de France dès lors que le temps de séjour est supérieur à six mois.

Les données saisies sur Ariane permettent aux voyageurs de :

- recevoir des recommandations de sécurité par SMS ou courriels si la situation dans le pays le justifie ;
- désigner une personne à prévenir en cas de besoin ;
- pouvoir être contactés en situation de crise dans un pays.

Plus de 250 différents messages de sécurité ont été envoyés à travers le monde en 2012 aux dizaines de milliers de ressortissants français à l'étranger enregistrés sur cette plate-forme.

Une organisation dédiée

Le Centre de crise en chiffres (2008-2012)

Une équipe de **56** **agents** au service des Français de l'étranger

Le Centre de crise fonctionne **24** **heures sur** **24**, **7** **jours sur** **7**

220 **situations de crise depuis 2008**

- **38** en 2008
- **50** en 2009
- **61** en 2010
- **46** en 2011
- **25** en 2012

Plus de **45** **missions d'urgence**

Plus de **7** **millions de connexions par an aux pages** « Conseils aux voyageurs »

1,9 **Un budget de fonctionnement de million d'euros, dont la moitié est envoyée aux ambassades de France.**

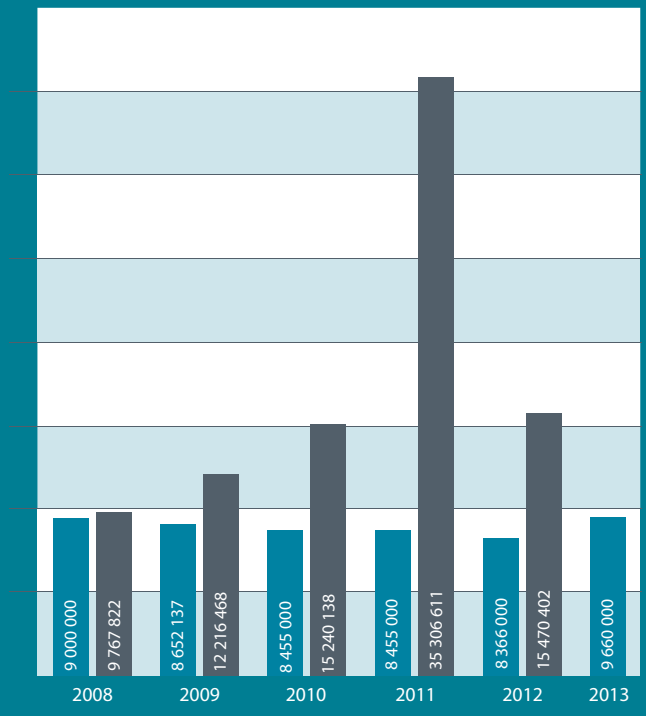

Un Fonds d'urgence humanitaire de 88 millions d'euros depuis 2008

Organigramme du Centre de crise

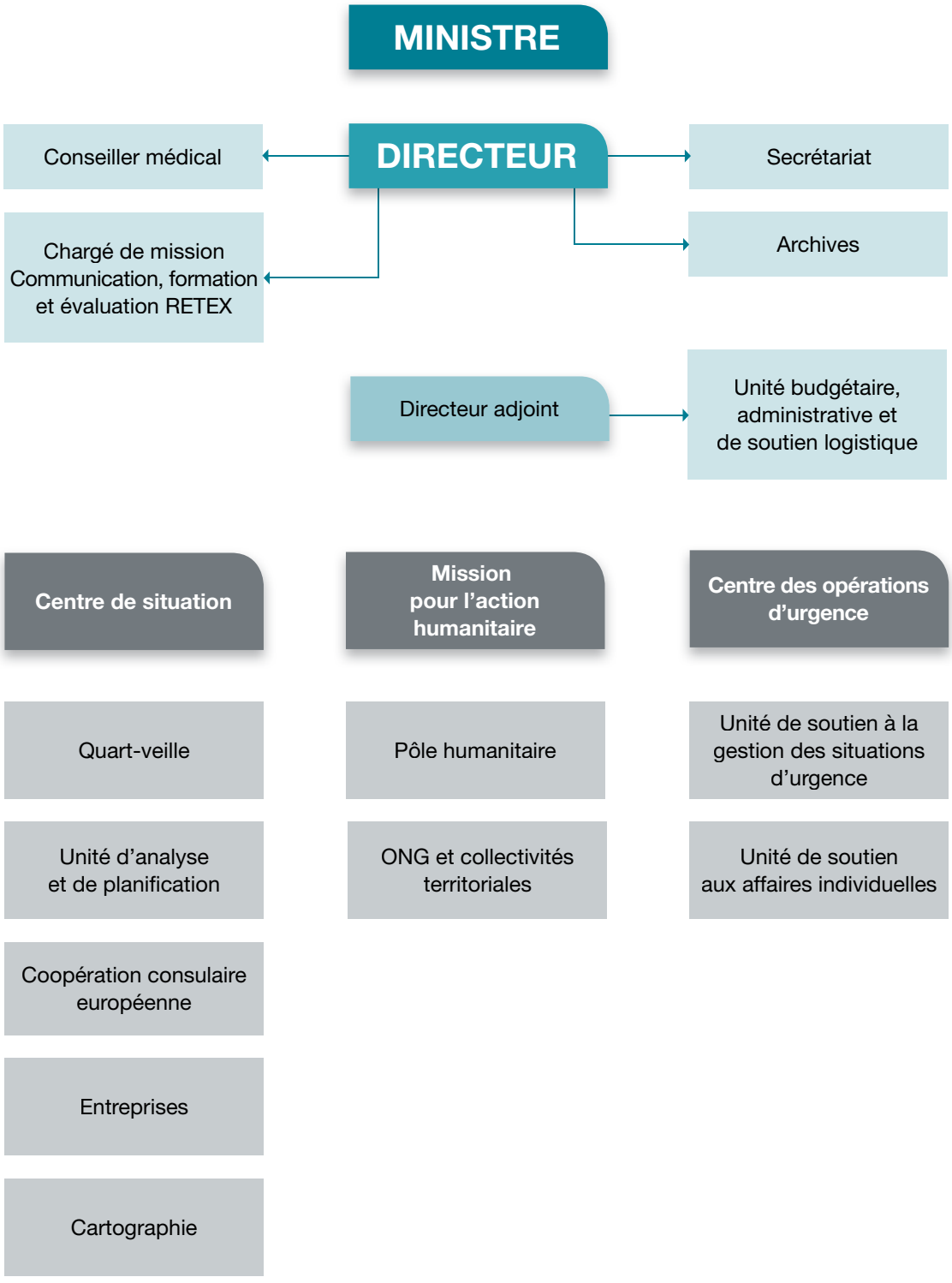

Administration et logistique

Un pôle dédié à la logistique de crise

L'Unité de gestion administrative et de soutien logistique gère un budget de fonctionnement qui s'adapte en situation de crise selon les besoins et les urgences rencontrées par les ambassades et consulats de France.

Ces moyens budgétaires peuvent assurer la prise en charge de stocks de vivres, de médicaments (kits de premiers secours, vaccins, etc.), de matériels de communication, de divers matériels et items nécessaires en cas de crise (matériels pour équiper les points de regroupements, équipements de protection NRBC, médicaments spécifiques, comme les pastilles d'iode).

L'unité a également la charge d'organiser des affrètements d'avions ou de navires pour les transports humanitaires et les évacuations, ainsi que les livraisons de fret humanitaire dans des zones sinistrées.

Pour mener à bien ces différentes opérations, le Centre de crise utilise des marchés publics d'achat de biens et de services, mais peut aussi recourir à des procédures dérogatoires prévues par le code des marchés publics pour les cas d'urgence.

Le Centre de situation

> Le Centre de situation assure la veille permanente des événements à l'étranger. Il analyse les menaces et les risques et planifie la réponse aux crises.

Veille et alerte

Point d'entrée du Centre de crise, le Centre de situation, via le Quart-veille, assure 24 heures sur 24 la permanence du Quai d'Orsay.

La « veille de jour » réalise quotidiennement une synthèse des crises et des situations d'urgence à partir de l'ensemble des informations de sources ouvertes (près de 600 sites Internet sélectionnés, blogs, forums, think tanks et informations télévisées) et confidentielles. Tôt le matin, la « veille de nuit » diffuse en interne une première synthèse de l'actualité mondiale à partir de ces sources.

En dehors des heures ouvrables du ministère des Affaires étrangères, le Quart-veille :

- répond aux urgences concernant les Français en difficulté ;
- diffuse en temps réel des messages d'alerte et de conseils aux Français à l'étranger ;
- réalise un travail de veille politique et humanitaire ;
- répond aux urgences protocolaires et consulaires (autorisation de survol…) ;
- diffuse les communiqués du ministère ;
- diffuse les alertes concernant les événements importants.

Analyse et planification

En charge d'un rôle d'analyse des menaces et des risques (politiques, criminels, terroristes, sanitaires, sismiques, météorologiques, industriels, environnementaux, etc.), le Centre de situation assure la synthèse des informations disponibles, s'appuyant sur un ensemble de sources d'informations, au premier rang desquelles figure le réseau des ambassades et consulats de France.

Les analyses réalisées sur la base de ces informations nourrissent la réflexion des autorités de l'État, par exemple, dans le cadre de l'élaboration de leur politique humanitaire ou sécuritaire à l'étranger. Ces informations permettent aussi d'assurer une veille renforcée sur un certain nombre de pays présentant un niveau de risques sécuritaires particulièrement élevé et de s'assurer du degré de préparation de la réponse que l'évolution de ces pays pourrait exiger. Le Centre de situation est également chargé de l'élaboration des Conseils aux voyageurs, qui sont destinés à un très large public.

Le Centre de situation veille également à la planification de la réponse aux crises : à ce titre, il est notamment chargé de la supervision des 220 plans de sécurité des ambassades et consulats de France. Ces plans sont, pour un certain nombre de pays, mis au point en étroite coordination avec le ministère de la Défense, qui assure sa propre planification de crise.

Aux confins de ces deux missions majeures, le Centre de situation assure enfin la coordination et le suivi des réunions interministérielles de crise organisées au ministère des Affaires étrangères, exerçant dans les domaines de sa compétence la représentation du ministère dans les enceintes appropriées.

Cartographie

La cartographie est chargée de superviser l'ensemble de l'information géographique du Centre de crise et de dresser des cartes.

Deux types de cartes sont produits :

- des cartes de présentation, qui peuvent être utilisées dans le cadre de réunions de haut niveau. Elles servent à enrichir des documents, à illustrer la situation lors de réunions, ou sont destinées au public, telles les cartes mises en ligne sur le site Conseils aux voyageurs ;
- des cartes de type état-major destinées aux équipes d'intervention du Centre de crise, qui permettent notamment de repérer des sites critiques au moment de la mise en œuvre des plans de sécurité.

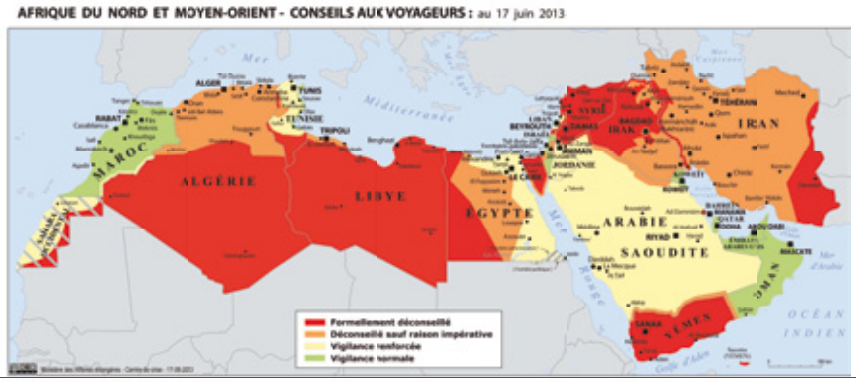

La cartographie du Centre de crise utilise une grande diversité de sources, qui peuvent être ouvertes (agences des Nations unies), restreintes (divisions géographiques du ministère des Affaires étrangères) ou fermées (service cartographique du ministère de la Défense).

Les opérations d'urgence

> Les opérations d'urgence mobilisent des équipes de professionnels, en charge de mettre en place et d'encadrer les dispositifs de réponse aux crises, en France et à l'étranger.

Coordination interministérielle

Le ministère des Affaires étrangères est responsable de la gestion des crises à l'étranger et de la coordination des moyens de l'État. Dans ce cadre, il peut solliciter en tant que de besoin l'appui des autres administrations, notamment sous forme de mise à disposition de personnels et de moyens.

Le Centre de crise, par un décret du 16 mars 2009, est spécifiquement chargé de coordonner l'action des départements ministériels en matière de sécurité des Français à l'étranger, ainsi que la réponse de l'État pour les opérations d'aide humanitaire d'urgence.

Pour remplir cette mission, il travaille en liaison étroite avec un réseau de partenaires ministériels : le Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale, le Centre de planification et de conduite des opérations du ministère de la Défense, le Centre opérationnel de gestion interministérielle des crises du ministère de l'Intérieur, l'Établissement public de préparation et de réponse aux urgences sanitaires du ministère de la Santé.

Gestion des situations d'urgence

L'Unité de soutien à la gestion des situations d'urgence (GSU) du Centre de crise a pour vocation première d'armer et d'animer les cellules de crise à Paris, d'ouvrir et de faire fonctionner les réponses téléphoniques d'urgence en France et enfin de conduire des équipes opérationnelles à l'étranger dans des situations de crise.

Le GSU anime également deux viviers de volontaires du ministère des Affaires étrangères, mobilisables dans l'urgence en France comme à l'étranger. À ces volontaires s'agrègent, en tant que de besoin, des personnels civils et militaires (personnels de la Croix-Rouge, réservistes de la réserve sanitaire nationale, personnels de sécurité et de défense…).

Les agents de l'unité sont également responsables de l'élaboration des procédures et des outils nécessaires au déploiement des différentes opérations mises en œuvre par le Centre de crise. Enfin, des missions d'audit et des exercices de simulation de crise sont régulièrement réalisés, le plus souvent avec le concours d'experts de différentes administrations, afin d'aider les ambassades et consulats français à se préparer au mieux à la gestion des crises.

Les cellules de crise

L'activation d'une cellule de crise constitue un élément clé du dispositif de réponse du ministère des Affaires étrangères et plus généralement des autorités françaises à tout événement majeur survenant à l'étranger où la sécurité des ressortissants français est menacée.

Dotée des moyens de communication et de gestion nécessaires (systèmes de communications cryptées, visio-conférences, murs d'images, etc.), cette structure peut être activée dans des délais très brefs. Elle permet de rassembler toutes les parties concernées en un lieu unique, assurant ainsi

une coordination et une communication interne optimale. Elle assure le pilotage stratégique de la crise et la gestion de la communication publique sous l'autorité directe du ministre, ainsi que la conduite des opérations d'urgence en étroite liaison avec l'ambassadeur sur place.

En tant que de besoin, la cellule de crise peut être renforcée par des partenaires extérieurs venus de diverses administrations, du secteur privé ou de la société civile.

Si le Centre de crise est une structure permanente, les cellules de crise sont par nature éphémères puisqu'elles s'ouvrent et se ferment au rythme des crises majeures.

La réponse téléphonique au public

Un centre de réponse téléphonique est mis en place pour répondre aux appels du public en tant que de besoin. Le Centre de crise dispose d'une capacité de 16 lignes activables immédiatement et qui peuvent être renforcées. Il est susceptible de traiter jusqu'à 4 000 appels par tranche de 24 heures. Des numéros d'appels spéciaux peuvent être mis en place et diffusés auprès du public via la radio ou la télévision.

Le Centre de crise a également la possibilité de réorienter sur ses propres numéros d'appel les communications adressées à des ambassades ou consulats de France qui, dans le contexte d'une crise, ne sont plus en capacité de répondre au téléphone.

Le centre d'appel remplit une mission d'information – répondant à des questions comme : quel est l'état de la situation ? Quelle est la conduite à tenir ? – et permet de prendre en compte les problèmes individuels – personne en difficulté, recherchée, etc.

Les réponses téléphoniques en cas de crise sont assurées par du personnel du ministère des Affaires étrangères sur la base du volontariat, avec le renfort éventuel de personnels de la Croix-Rouge. Tous ont reçu ou reçoivent une formation préalable.

QUELQUES CHIFFRES

- **Attentats de Bombay (2008) :** 6 500 appels
- **Pandémie Grippe A/H1N1 (2009) :** 13 000 appels
- **Séisme à Haïti (2010) :** 18 500 appels
- **Triple catastrophe au Japon (2011) :** 9 500 appels
- **Situation en Côte d'Ivoire (2011) :** 6 000 appels

La diversité des opérations

Depuis son inauguration le 2 juillet 2008, le Centre de crise a été régulièrement mobilisé pour faire face à des événements de toute nature.

Quelques exemples d'opérations

2008

Dès le déclenchement du conflit en **Géorgie en 2008**, la France a été parmi les premiers États à s'engager. Le Centre de crise a envoyé sur place plus d'une centaine de tonnes d'aide humanitaire et a procédé au rapatriement de Français ainsi que de ressortissants de l'Union européenne et de différents pays. La même année, l'état d'urgence est décrété à **Bangkok**. Le Centre de crise prend en charge le retour des Français bloqués sur place.

2009

Le Centre de crise est mobilisé pendant des semaines pour le suivi de la **pandémie de grippe A (H1N1)**. Il organise la vaccination des Français de l'étranger contre cette maladie. Cette année est également marquée par des **catastrophes aériennes** d'ampleur avec le crash du vol AF 447 dans l'Atlantique (216 passagers et 12 membres d'équipage), puis celui d'un avion de la Yemenia au large des Comores (147 passagers et 11 membres d'équipage).

2010

C'est l'année du séisme en **Haïti**. Premier pays sur le site au lendemain du séisme, la France déploie plus d'un millier de personnels, auxquels s'ajoutent des navires, des avions, des hôpitaux de campagne et d'autres moyens. Le Centre de crise évacue également des centaines d'enfants haïtiens en cours d'adoption par des familles françaises et apporte une aide à Haïti pour faire face à une épidémie de choléra.

2011

Cette année est marquée par le **printemps arabe**, la triple **catastrophe japonaise**, la **crise ivoirienne**, l'**attentat de Marrakech** et la **crise humanitaire dans la Corne de l'Afrique**, qui entraînent une forte mobilisation de la France, notamment au plan financier. Entre autres, le Centre de crise évacue plusieurs milliers de Français de la Libye, du Japon, de la Côté d'Ivoire et rapatrie au Caire 2 500 Égyptiens bloqués à la frontière tuniso-libyenne.

2012-2013

L'insécurité grandissante en **République centrafricaine** fin **2012** se renforce en **2013** pour aboutir à un coup d'État en mars, au cours duquel la ville de Bangui est l'objet de violences et de pillages. Deux missions du Centre de crise ont accompagné l'ambassade afin de soutenir les Français présents sur place. La même année, de nombreuses missions sont envoyées dans la plupart des pays du **Sahel** et de la zone d'**Afrique du Nord/ Moyen-Orient** pour renforcer les capacités de gestion de crise des ambassades françaises à la suite de l'intervention française au Mali en janvier 2013. Le début de l'année 2013 est également marqué par la gestion de la prise d'otages massive à **In Amenas** en Algérie (contact avec les familles, liaison avec l'ambassade, communication de crise) et l'attentat perpétré contre l'ambassade de France en Libye le 23 avril.

Les missions de soutien en situation de crise

Le Centre de crise est fréquemment amené à déployer des missions pour appuyer, dans la gestion des crises consulaires, les ambassades ou les consulats confrontés à des événements majeurs. Des personnels spécialisés dans la gestion des situations d'urgence peuvent être déployés sur le terrain à tout moment. Ils disposent d'un matériel adapté (communications satellites, radios, équipement logistique) afin de répondre à toute situation. Ils ont pour mission de conseiller, de soutenir et de copiloter la mise en œuvre des dispositifs de gestion de crise.

Dans le champ humanitaire, il peut s'agir de missions de convoyage d'aide (abris, médicaments, nourriture…) ou de pilotage d'équipes spécialisées de sécurité civile ou de santé intervenant sur des théâtres de crise. Le Centre de crise dispose d'un stock humanitaire permanent dimensionné pour faire face aux besoins de 10 000 personnes. Ces opérations peuvent s'accompagner du déploiement de moyens logistiques, comme des hôpitaux de campagne ou des unités de production d'eau potable.

Toutes ces missions sont placées sous l'autorité des ambassadeurs lorsque la situation le permet et sont destinées à apporter une réponse opérationnelle rapide et adaptée à la crise en cours. Compte tenu de la dangerosité de certaines de ces situations, les personnels sont couverts par un régime d'assurance identique à celui des personnels militaires en opération.

Affaires individuelles

Chaque année, le Centre de crise traite près de 800 décès de Français à l'étranger, qui nécessitent une intervention spécifique de sa part, qu'elle soit de nature administrative, juridique ou simplement pratique.

Le Centre de crise est également en charge des disparitions des ressortissants français dans le monde, au nombre de 200 à 250 chaque année. Il s'agit le plus souvent de personnes portées disparues temporairement. Dans certains cas, ces disparitions dites « inquiétantes » peuvent donner lieu à l'ouverture de procédures judiciaires.

Le suivi des familles des victimes d'actes terroristes et de prises d'otages est enfin une composante majeure de l'activité du Centre de crise. Ces affaires individuelles, qui font souvent l'objet d'une couverture médiatique importante, requièrent du Centre de crise d'être au plus près des familles en les informant, en les orientant et en les assistant dans l'accomplissement des démarches. Il les aide ainsi à faire valoir leurs droits auprès de différents organismes, comme l'Institut national d'aide aux victimes et de médiation (INAVEM) et le Fonds de garantie des victimes d'actes de terrorisme et d'autres infractions (FGTI). L'assistance aux familles peut également se traduire par un soutien matériel.

Le Centre de crise travaille en étroite liaison avec les services spécialisés de l'État, de la justice, de la police et de la gendarmerie nationale.

L'expertise médicale

Le Centre de crise est doté d'une composante médicale, dont les principales missions sont :

- la veille sanitaire internationale, en collaboration avec les organisations internationales et les ministères concernés, français ou étrangers ;
- l'information des voyageurs via le site des Conseils aux voyageurs en liaison avec le ministère de la Santé (des alertes sanitaires circonstanciées y figurent dès que la situation locale l'impose) ;
- la mise en place d'actions sanitaires ciblées, adaptées aux besoins des populations les plus démunies, en collaboration avec les agences internationales, les organisations non gouvernementales et les unités d'interventions spécialisées françaises (Sécurité civile, Établissement de préparation et de réponse aux urgences sanitaires, Service de santé des armées) ;
- la conduite de missions d'appui médical et psychologique en faveur de ressortissants français ou étrangers (évacuations sanitaires, assistance sanitaire auprès des enceintes diplomatiques françaises, prises d'otages, évacuation ou mise en sécurité de ressortissants français).

Face à une crise sanitaire majeure, le Centre de crise peut mobiliser et coordonner l'action de personnels civils et militaires. Il dispose de ses propres stocks de matériels médicaux et de médicaments. Ils sont mobilisables sans délai et sont spécifiquement calibrés pour répondre aux principales urgences médicales et chirurgicales.

Focus affaires individuelles

Italie : naufrage du *Costa Concordia*

Le 13 janvier 2012 en soirée, le navire *Costa Concordia* avec 4 229 personnes à bord, dont 462 Français, s'échoue au large de l'île du Giglio, en Italie. Une réponse téléphonique est mise en place au Centre de crise afin de renseigner le public. En coordination avec l'ambassade de France en Italie, les familles des passagers du navire sont tenues informées de la situation de leurs proches et des opérations de rapatriement vers la France. Tout au long de la journée du 14 janvier, plus de 250 appels de familles seront traités, mobilisant une dizaine d'agents. L'Unité de soutien aux affaires individuelles accompagnera dans leurs démarches les familles des victimes.

Népal : avalanche du Manaslu

Dans la nuit du 22 au 23 septembre 2012, une avalanche emporte un groupe d'alpinistes. Quatre alpinistes français de cette expédition au Népal décèdent sur le coup, deux autres sont portés disparus. Le Centre de crise a organisé à l'aéroport, le 24 septembre, l'accueil des rescapés par leurs familles. Un agent du Centre de crise, dépêché à Katmandou, est venu renforcer le poste dans sa gestion de la crise et assurer le rapatriement des corps.

La Mission pour l'action humanitaire

> La Mission pour l'action humanitaire coordonne la réponse humanitaire d'urgence de l'État et assure les relations avec les différents partenaires.

Répondre à l'urgence humanitaire

Le Centre de crise est également compétent pour la gestion des crises humanitaires.

Composée de 6 agents, la Mission pour l'action humanitaire coordonne la réponse humanitaire d'urgence de l'État en liaison avec les services centraux de l'administration [la Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats (DGM) ; la Direction des Nations unies, des organisations internationales, des droits de l'homme et de la francophonie (NUOI)], les ambassades et représentations permanentes auprès des organisations internationales, et assure les relations avec les différents partenaires : ONG, bailleurs de fonds, Commission européenne (ECHO), agences spécialisées des Nations unies, Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. En cas d'urgence humanitaire, et le plus souvent à la demande expresse du pays affecté, le Centre de crise apporte son soutien financier à des opérateurs civils, rompus aux situations d'urgence, ou déploie directement sur le « théâtre » des moyens matériels et humains. Outre les situations humanitaires d'urgence (« crises chaudes », retentissement médiatique), il intervient également de manière ponctuelle dans les pays où les crises humanitaires ont un caractère quasi permanent.

Conformément aux engagements de la France rappelés dans la stratégie humanitaire de la République française adoptée le 6 juillet 2012, le Centre de crise déploie son action humanitaire d'urgence dans le strict respect du droit international humanitaire (DIH) et du droit international des droits de l'homme. Son action se fonde également sur le Consensus européen sur l'aide humanitaire, adopté par le Conseil, la Commission et le Parlement européens en décembre 2007, et qui réaffirme la volonté de l'UE et des États membres de défendre et de promouvoir les principes fondamentaux de l'action humanitaire que sont « l'humanité, la neutralité, l'impartialité et l'indépendance ». La Mission pour l'action humanitaire du Centre de crise veille également au respect des Principes et bonnes pratiques pour l'aide humanitaire, approuvés à Stockholm, le 17 juin 2003, ainsi qu'au suivi de l'initiative Good Humanitarian Donorship et des directives d'Oslo sur l'utilisation des ressources militaires et de la protection civile dans le cadre des situations d'urgence complexe.

Faire vivre la diplomatie humanitaire

9 juillet 2013 : réunion humanitaire au Centre de crise en présence de Valérie Amos, secrétaire générale adjointe des Nations unies aux affaires humanitaires et coordinatrice des secours d'urgence.

Le Centre de crise participe activement à l'élaboration de la politique humanitaire de la France et prend part aux grands débats dans les instances onusiennes portant sur le financement de l'action humanitaire internationale ou la réforme de l'action humanitaire.

La Mission pour l'action humanitaire, en liaison avec les autres services concernés (DGM, NUOI, Direction de l'Union européenne), participe au suivi des questions humanitaires au niveau européen, au premier chef dans le cadre du Groupe de travail « aide humanitaire et aide alimentaire » (COHAFA) du Conseil, où les États membres débattent des différentes crises humanitaires en cours, chroniques ou soudaines, et des réponses susceptibles d'y être apportées.

Renforcer le partenariat avec les ONG

Le Centre de crise, qui soutient les activités de terrain des ONG, mène avec celles-ci un dialogue approfondi sur les questions humanitaires, thématiques ou géographiques. Conformément aux engagements contractés dans le cadre de la stratégie humanitaire de la République française, le Centre de crise a mis en place un groupe de concertation sur les questions humanitaires afin notamment de renforcer son partenariat avec les ONG.

Les instruments financiers

Afin de mener à bien ces différentes actions, la Mission pour l'action humanitaire dispose de crédits inscrits sur le budget de la mission interministérielle « aide publique au développement ». Ces crédits sont regroupés dans le Fonds d'urgence humanitaire (FUH), qui finance différents types d'opérations :

- des actions directes (envoi de tout type de matériel) ;
- des opérations conduites par des postes diplomatiques et consulaires à partir de délégations de crédits ;
- des subventions aux ONG ;
- des versements exceptionnels à des organismes internationaux ou assimilés (UNICEF, Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), Programme alimentaire mondial (PAM), Organisation mondiale de la santé (OMS), Comité international de la Croix-Rouge, etc.).

Les ressources du FUH comprennent une dotation annuelle d'environ 10 millions d'euros, éventuellement complétée en cas de crise grave par une dotation spéciale.

Ces ressources peuvent également être majorées par des versements effectués par des particuliers, des entreprises et des collectivités territoriales sur deux fonds de concours dédiés : le Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) et le fonds de concours (FDC).

Le Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO)

Ce fonds de concours, géré par le Centre de crise du ministère des Affaires étrangères, est dédié aux collectivités territoriales qui souhaitent apporter une aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires à l'étranger, avec pour objectif de :

- permettre une réponse d'urgence efficace et pertinente ;
- coordonner les énergies et les moyens quand survient la crise ;
- garantir la traçabilité des fonds versés.

COMMENT CONTRIBUER AU FACECO

La collectivité cible le pays ou la crise pour laquelle elle souhaite contribuer. À la suite de la délibération, la Trésorerie départementale compétente effectuera un virement auprès de la Trésorerie générale pour l'étranger (TGE) :
Trésorerie générale pour l'étranger
Banque de France (BDF), agence de Nantes (44)
Code banque : 30001
Code guichet : 00589
Compte : 0000M055150
Clé RIB : 21
Identification internationale
IBAN : FR06 3000 1005 8900 00 M0 5515 021
Identifiant SWIFT de la BDF (BIC) : BDFEFRPPCCT
Préciser, lors du virement, le numéro et l'intitulé du fonds de concours à abonder :
1-2-00263 « Contributions des collectivités territoriales au profit de l'aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires à l'étranger » en mentionnant le pays ou la crise ciblée.

COMMENT CONTRIBUER AU FDC

Les particuliers et les entreprises peuvent adresser leurs dons par :

- **Chèque** à l'ordre du Trésor Public, adressé au ministère des Affaires étrangères, Centre de crise, 37, quai d'Orsay, Paris 75007
- **Virement** adressé à « FDC MAE n° 12008 » Banque de France, agence de Nantes (44)
  Code banque : 30001
  Code guichet : 00589
  Compte : 0000M055150
  Clé RIB : 13 IBAN FR06 3000 1005 8900 00M0 5515 021
  SWIFT (BIC) : BDFERPPCCT

Les donateurs sont invités à annoncer leur don par un courrier adressé au Centre de crise qui précise le pays ou l'action qu'ils désirent soutenir.

Le fonds de concours (FDC)

Les particuliers ou les entreprises qui souhaitent manifester leur solidarité avec les populations touchées par les crises à l'étranger ont la possibilité de verser une contribution financière au Fonds de concours rattaché au Fonds d'urgence humanitaire. Ce fonds est destiné à financer des actions d'aide d'urgence aux victimes et des actions de remise en service des équipements et de reconstruction mises en œuvre par des ONG.

Le recours à ce fonds de concours présente deux avantages :

- il garantit une utilisation optimale des fonds versés : soit leur cumul permet de financer des opérations d'envergure qu'un don isolé ne pourrait pas mener, soit ils viennent s'ajouter pour contribuer à la réalisation de projets existants ;
- il garantit la bonne affectation des fonds versés et leur bonne utilisation à l'étranger sous le contrôle du réseau diplomatique français.

Les partenariats extérieurs

> Un travail conjoint et étroit se développe au quotidien tant avec les collectivités territoriales françaises, les entreprises françaises qu'avec les institutions européennes et les centres de crise des autres États membres.

Relations avec les collectivités territoriales

Au fil des ans, les collectivités territoriales françaises ont développé des actions extérieures de grande ampleur. Ces actions multiformes vont de l'échange scolaire aux actions de coopération décentralisée, du jumelage aux accords de partenariat économique.

Le Centre de crise apporte aux collectivités territoriales son expertise, une information constamment à jour et des conseils. Il peut aider à la préparation d'une mission, d'une visite d'une délégation ou d'un voyage de groupe (scolaire, associatif…) à l'étranger, ou intervenir en cas de crise en jouant notamment un rôle d'interface entre la collectivité et le théâtre de crise.

Le Centre de crise accompagne aussi les collectivités territoriales dans la mise en œuvre de la loi dite « Thiollière », qui les autorise depuis le 25 janvier 2007 à mettre en œuvre ou à financer, si l'urgence le justifie, des actions à caractère humanitaire.

Coopération européenne

Le Centre de crise travaille au quotidien avec les institutions européennes (Commission européenne, Service européen d'action extérieure) et les centres de crise des autres États membres de l'Union européenne (UE).

Cette coopération étroite entre Européens en matière de gestion de crise est l'expression d'une communauté d'intérêts qui puise ses racines dans un projet commun : construire l'Europe au bénéfice de ses citoyens. Les traités européens ont ainsi pris acte de cette volonté. Le traité de Lisbonne prévoit que tout citoyen de l'Union puisse bénéficier « sur le territoire d'un pays tiers, où l'État membre dont il est ressortissant n'est pas représenté, de la protection de la part des autorités diplomatiques et consulaires de tout État membre, dans les mêmes conditions que les nationaux de cet État ».

Afin de donner corps à cette protection, le concept d'État pilote, fruit d'une initiative franco-britannique, a été lancé en 2006 : il permet à un État membre volontaire de coordonner la protection des citoyens européens dans un pays tiers en cas de crise.

Aujourd'hui, il y a 29 pays dans le monde où les Européens ont désigné un État pilote : dans 13 pays, soit presque 45 % des cas, la France joue ce rôle. Par ailleurs, 75 % des délégations de l'UE dans le monde sont placées sous la protection française.

Concrètement, la coopération de la France avec ses partenaires européens peut prendre plusieurs formes :

- échanges d'informations à caractère consulaire ;
- mise en place de procédures de consultation en période de crise ;
- participation à des exercices de simulation de crise.

Cette coopération au niveau central se double d'une coopération étroite sur le terrain : des réunions de coopération consulaire locales sont ainsi organisées régulièrement entre les ambassades et les délégations de l'UE (préparation en amont de la gestion de crise).

Relations avec les entreprises

Interlocuteur régulier des entreprises travaillant à l'international, le Centre de crise, à travers sa cellule entreprises, entretient un dialogue permanent avec les entreprises et des organisations telles que le CINDEX (Centre inter-entreprises de l'expatriation), le CDSE (Club des directeurs de sécurité des entreprises) ou encore le Cercle Magellan pour les aider à mieux prendre en compte la sécurité de leurs salariés expatriés et de leurs familles. En particulier, il répond à leurs interrogations sur l'état de la menace et des risques connus, dans un pays ou une région donnés, afin qu'elles prennent les mesures les plus appropriées pour y répondre. Le Centre de crise contribue ainsi à la « diplomatie économique » dont le ministre a fait l'une de ses priorités.

Ainsi le Centre de crise du ministère organise chaque année une rencontre sur la sécurité des entreprises françaises à l'étranger, qui porte sur les problématiques de la sécurité des salariés et de l'expatriation, et réunit près de 200 responsables de haut niveau du secteur privé, de la société civile et de l'administration.

7e Rencontre sur la Sécurité des Entreprises Françaises à l'Étranger

Ces relations sont encadrées par des conventions signées, par exemple, avec le CINDEX/CDSE et le Cercle Magellan, qui précisent la coopération en matière de prévention et de gestion de crise concernant des salariés français à l'étranger. L'objectif de ce partenariat public-privé est de mieux répondre aux interrogations sur l'état et l'évolution des risques, afin que les entreprises, responsables de leurs salariés, puissent y faire face autant que possible.

Le Centre de crise organise également des réunions régulières sur la situation politique et sécuritaire des zones géographiques intéressant particulièrement les entreprises. Enfin, il intervient dans des enceintes extérieures, telles que les chambres de commerce, les salons ou foires tournés vers l'exportation ou l'expatriation, afin de faire connaître son action auprès des entreprises et de les sensibiliser à la culture de crise.

CENTRE DE CRISE
Ministère des Affaires étrangères

Adresse visiteurs
(une pièce d'identité obligatoire)
1, rue Robert Esnault-Pelterie
75007 Paris
France

Adresse postale
Centre de crise
37, quai d'Orsay
75351 Paris
France
Tél. secrétariat : +33 (0)1 53 59 11 37

Tél. urgence 24 h/24 : +33 (0)1 53 59 11 00
E-mail : alertes.cdc@diplomatie.gouv.fr
Site Internet : www.diplomatie.gouv.fr

Crédits photos
MAE/Frédéric de la Mure et MAE/Centre de crise, excepté couverture (en bas à gauche) : Mondial Assistance

Le Centre de crise
La diplomatie de l'urgence

Direction de la communication et de la presse - © Crédit photos - Conception et réalisation **bureaucréation** - Ce document est imprimé sur du papier certifié FSC (Forest Stexardship Council)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Centre de crise

37, quai d'Orsay
75 351 Paris
France

www.diplomatie.gouv.fr